

**ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE  
PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT REALISANT DES  
EXPERTISES ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS**

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA I.A.R.D. atteste que :EURL DESMARES EXPERTISES  
est titulaire d'un contrat n° 114 332 555

garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert immobilier dans le cadre des missions de diagnostic et  
expertise désignées dans le tableau ci dessous :

La garantie du contrat porte exclusivement :

- sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés dans le tableau ci-dessous:
- **et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.**

NATURE DES DIAGNOSTICS ET EXPERTISES ASSUREES PAR LE CONTRAT
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat de l'installation intérieure de gaz naturel
- Etat des risques naturels et technologiques
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Mesurage "loi Carrez"
- Etat relatif à la présence d'insectes xylophages et parasites du bois dans le bâtiment (autres que termites)
- Etat des lieux (loi 89-462) hors réglementation « logement décent »
- Accessibilité personnes handicapées dans des établissements existants recevant du public loi 11/02/2005

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à 305 000 € par sinistre  
et à 500 000 € pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

La présente attestation, valable pour la période du 25/05/2012 au 30/06/2013 ne peut engager MMA IARD Assurances  
Mutuelles / MMA I.A.R.D en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel  
elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 21/06/2012

L'assureur,

